

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

HABITAT ET SOLIDARITE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège associatif :

69 boulevard des Canuts

69004 Lyon

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
42 avenue Georges Pompidou
69442 Lyon cedex 03

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

HABITAT ET SOLIDARITE Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **HABITAT ET SOLIDARITE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 6 juin 2011

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson
Associé

HABITAT & SOLIDARITE
Résultat 2010 (en Euro)

	Réalisé 2009	Réalisé 2010
PRODUITS		
Subvention F.S.L	8 721	8 600
Sub accompagnement social E-H	214 000	300 000
Sub accompagnement social SOLENDI	1 050	0
Sub accompagnement social HMF	4 900	9 700
Cotisations annuelles E-H	152	152
Intérêts Livret A	430	58
Total produits	229 253	318 510
CHARGES		
E-H - Suivis sociaux	225 950	315 471
Honoraires + Documentations+ Divers	2 938	2 437
Autres Impôts et Taxes	150	50
Total charges	229 038	317 958
Résultat	215	553

ASSOCIATION HABITAT ET SOLIDARITE
BILAN AU 31/12/2010

ACTIF	2010	2009
Immobilisations		
Actif immobilisé	0	0
Créances d'exploitation		
Solde Subvention FSL	1 720	1 744
Subvention Solendi		1 050
Subvention HMF	9 700	4 900
Disponibilités		
Placements	8 499	4 541
Disponibilités	3 351	7 990
Actif circulant	23 270	20 225
Charges constatées d'avance	43	72
TOTAL ACTIF	23 313	20 297

PASSIF	2010	2009
Report à nouveau	5 658	5 443
Résultat de l'exercice	553	215
Fonds propres	6 210	5 658
Dettes financière		
Dettes d'exploitation		
Compte courant E-H	15 848	11 848
Dettes frs divers	1 255	2 791
Dettes diverses		
Total des dettes	17 103	14 639
Produits constatés d'avance		
TOTAL PASSIF	23 313	20 297

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES.

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés suivant les prescriptions du Plan Comptable Général réécrit (règlements 9903) et la nouvelle réglementation sur les passifs (19/01/01).

Ces prescriptions sont apparues suffisantes pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat d'Habitat et Solidarité.

Les comptes à partir desquels sont établis le bilan et le compte de résultat sont tenus selon les principes de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices et de permanence des méthodes dans le respect du principe de prudence.

Les postes d'actif et de passif du bilan, les postes de charges et de produits du compte de résultat sont inscrits sans compensation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS.

Depuis mai 2004, H&S gère le traitement des dossiers Aide aux Salariés en Difficultés. Cette prestation est assurée par ENTREPRISES-HABITAT et elle est refacturée à H&S.

Dans la continuité de la convention du 2% social signée entre Cil2000 devenue ENTREPRISES-HABITAT et H&S en 2004, le montant de cette subvention pour l'exercice 2010 s'élève à 300 000 euros.

La convention 2% social signée en 2006 avec SOLENDI n'a pas été reconduite en 2010.

La convention 2% social signée en 2007 avec HMF s'est poursuivie sur 2010 avec 11 dossiers traités générant 9 700 € de produits.

ANNEXE 1 - TABLEAU DE L'ACTIF IMMOBILISE au 31/12/2010

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	acquisitions, créations, apports et virements poste à poste	DIMINUTIONS		Valeur brute en fin d'exercice
			par virement poste à poste	par cessions à des tiers, mises hors service ou par remboursements	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL 1					
CORPORELLES					
Terrains et aménagements de terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles					
Avances et acomptes					
TOTAL 2					
FINANCIERES					
TOTAL 3					
TOTAL GENERAL					

ANNEXE 2 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS au 31/12/2010

IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés en début d'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés en fin d'exercice
INCORPORELLES				
Frais d'établissement Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL 1				
CORPORELLES				
Terrains et aménagements de terrains Constructions Autres immobilisations corporelles				
TOTAL 2				
TOTAL GENERAL				

ANNEXE 3 - TABLEAU DES PROVISIONS au 31/12/2010

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES :				
- Pour litiges - Pour amendes et pénalités - Pour pertes de change - Pour risques liés à des participations - Autres provisions pour risques				
TOTAL 1				
PROV; POUR CHARGES TOTAL 2				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
- Sur immobilisations corporelles - Sur titres de participation - Sur créances sur participations - Sur titres immobilisés - Sur prêts aux personnes morales - Sur prêts aux personnes physiques - Sur autres immobilisations financières - Sur stocks et créances - Sur valeurs mobilières de placement				
TOTAL 3				
TOTAL GENERAL				

ANNEXE 4 - ETAT DES CREANCES au 31/12/2010

POSTES	Montants bruts au bilan	Dont créances échues	Dont échéance		
			à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
ACTIF IMMOBILISE :					
ACTIF CIRCULANT :					
Créances d'exploitation	11 420		11 420		
Créances diverses					
COMPTES DE REGULARISATION :					
Charges constatées d'avance	43		43		
TOTAL	11 463		11 463		

ANNEXE 5 - ETAT DES DETTES au 31/12/2010

POSTES	Montants bruts au bilan	Dont échéance		
		à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
DETTES :				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes d'exploitation	17 103	17 103		
Dettes diverses				
<i>Sous-total</i>	17 103	17 103		
COMPTES DE REGULARISATION :				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	17 103	17 103		

ANNEXE 6 - TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT 2009

POSTES DU PASSIF	Situation au bilan 31/12/09	Affectation du résultat 2009	Situation au bilan 31/12/10
RESERVES			
REPORT A NOUVEAU	5 443	-215	5 658
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	215	215	
TOTAL	5 658		5 658

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

HABITAT ET SOLIDARITE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège associatif :

69 boulevard des Canuts

69004 Lyon

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

42 avenue Georges Pompidou

69442 Lyon Cedex 03

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

HABITAT ET SOLIDARITE

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Organisme concerné : Entreprises-Habitat

Objet : L'association Entreprises-Habitat facture à votre association différentes prestations (comptables, financières, administratives et informatiques) effectuées au bénéfice de votre société.

Modalités : Refacturation des coûts correspondants (personnel, matériel, locaux) sans application de marge.

Montant comptabilisé en charges : 315 471 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Lyon, le 6 juin 2011

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson
Associé